# **Championnat régional par équipe Jeunesses et Aînées REGLEMENT**

Règlement pour la saison 2018/2019 du championnat régional par équipe Jeunesses et Aînées ouvert à toutes les associations du comité régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Règlement conforme au programme FSCF 2018/2019 (articles 22, 23 et 24) concernant les compétitions Jeunesses et Aînées par équipes.

**Seules les catégories F - F1 - F2 et F3 sont organisées au niveau régional BFC**.

(**Attention :** **une seule équipe en Jeunesses et une seule équipe en Aînées est possible par association**).

Les épreuves sont au nombre de 5 :

Saut

Barres asymétriques

Poutre

Sol

Mouvement d’Ensemble

• Le choix des degrés est libre dans la limite des minima et maxima autorisés.

• Les exercices au sol et les Mouvements d’Ensemble sont exécutés en musique.

• Toutes les gymnastes d’une équipe doivent exécuter toutes les épreuves y compris le Mouvement d’Ensemble.

Les associations prenant part aux compétitions par équipes Aînées ou Jeunesses se présenteront à leur choix dans une des catégories suivant les tableaux ci-après.

Il n’est pas nécessaire que la répartition des gymnastes, par degré, soit égale à chaque agrès. Chaque gymnaste peut donc effectuer des degrés différents en changeant d’agrès mais en respectant les minima et maxima de chaque catégorie.

**Note aux agrès :** Les 8 meilleures notes seront prises en compte pour effectuer le classement dont obligatoirement les notes correspondant au minimum imposé dans la limite des maxima autorisés

**Notes aux Ensembles :** coefficient 2 (appliqué sur l’exécution individuelle, l’exécution d’ensemble et l’alignement).

Pour la saison 2018/2019 cette compétition est fixée au **dimanche 2 juin 2019** et se déroulera à NUITS St GEORGES (21)**.**

La date limite d’inscription est à respecter impérativement pour pouvoir participer à cette compétition.

# **Consignes, droits d’engagement et récompenses :**

**Consignes :** Les dossiers pour les engagements seront disponibles sur le site.

* ils seront à renvoyer pour l’inscription des équipes à l’adresse suivante :
* cr.competitions.gf@fscf-bfc.fr
* Chaque club doit présenter **2 juges par équipe engagée avec au minimum 1 juge de niveau requis (JL - J6) par équipe engagée en F - F1 ou F2 Aînées pour pouvoir s’inscrire.**

Pénalité de **100 €**  par juge manquant.

**Attention :** le paiement de l’amende devra impérativement être fait avant le début de la compétition sinon, l’équipe ne pourra pas concourir.

* L’association qui ne présente pas de juge ne pourra pas s’inscrire.

Les horaires de la compétition seront disponibles sur le site dès qu’ils seront arrêtés.

Les associations doivent présenter leur équipe au « contrôle des licences » avant le début de la compétition, à l’heure indiquée sur les horaires, avec la liste de leurs gymnastes dans l’ordre alphabétique avec : nom, prénom, date de naissance, numéro de la gymnaste et numéro de licence.

Les gymnastes sont obligatoirement numérotées de 1 à 12. Les Jeunesses complétant une équipe Aînées sont obligatoirement numérotées : 13 et 14.

**Droits engagement** : Pour la saison 2018/2019, il est fixé à 66.00 € par équipe, le règlement est à établir à l’ordre du Comité Régional BFC. Le comité régional reverse 36.00 €/équipe au club organisateur qui prend en charge les juges.

**Récompenses**: 1 coupe aux équipes des différents podiums (le comité régional prend en charge une coupe par catégorie et les autres coupes sont à la charge de l’association organisatrice) et 1 médaille aux gyms des différents podiums (à la charge du comité régional qui en fait l'achat).

**\*\*\*\***

**Pour information :**

* Isabelle THOMAS (isabelle.thomas21@orange.fr) et Olivier DESVIGNES (desvignes\_olivier@yahoo.fr) sont "présidents du jury".
* Bernard GOUGES (bernard.gouges@wanadoo.fr) et Elodie BOIVIN (geoffrey.paul@orange.fr) sont "chefs de plateau"
* Anne-Marie DENIZOT (annemariedenizot@hotmail.fr) + Marie pierre DROUHIN et Isabelle QUENTIN sont "responsables du secrétariat".

**\*\*\*\***

**Rappel :**

*Les associations désirant participer à un Championnat National par équipes* ***doivent obligatoirement*** *participer durant la saison en cours au concours départemental ou régional dans la même catégorie. Ce sont les régions qui sont chargées de faire ce contrôle au moment des inscriptions des associations aux Championnats Nationaux (article 26.3.3 du PF 2019).*